



Fiche formation

Intitulé de l'action : Certificat individuel pour l'utilisation des produits phytopharmaceutiques

Public concerné, nombre,	<ul style="list-style-type: none"> • Exploitants actifs, salarié agricole, employés de collectivité territoriale • Entre 2 et 20 participants
Références Formation :	<p>Décret modifié n°2011-1325 du 18 octobre 2011 fixant les conditions de délivrance, de renouvellement, de suspension et de retrait des agréments des entreprises et des certificats individuels pour la mise en vente, la distribution à titre gratuit, l'application et le conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques</p> <p>Arrêté du 29 août 2016 portant création et fixant les modalités d'obtention du certificat individuel pour l'activité « utilisation à titre professionnel des produits phytopharmaceutiques » dans les catégories « décideur en entreprise soumise à agrément » et « décideur en entreprise non soumise à agrément »</p> <ul style="list-style-type: none"> • Code de la fiche : RS5655 • Codes NFS : 211 : Productions végétales, cultures spécialisées et protection des cultures ; 211r : Protection des cultures • Formacodes : 21006 : Protection phytosanitaire • Durée de validité de la certification : 5 ans • Date d'enregistrement de la certification : 13/12/2021 • Certificateur : MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE – SIRET 110 070 018 00012 • Le lien de la certification sur France Compétence : https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/5655/ • Accès à la formation : Après un parcours de formation continue
Prérequis, modalités d'accès	<ul style="list-style-type: none"> • Être éligible au CIPP (Certificat Individuel pour l'utilisation des Produits Phytopharmaceutiques) • Pour les stagiaires en renouvellement, être titulaire également du certificat individuel décideur en entreprise non soumise à agrément dont la fin de validité est inférieure à 6 mois.
Présentation générale (Problématique, intérêt)	<p>La sécurisation et la réduction de l'utilisation des pesticides s'inscrit dans le Plan Ecophyto 2018, initié à la suite du Grenelle de l'environnement. Le plan propose de « changer de stratégie vis à vis des produits phytopharmaceutiques » en réduisant de moitié leur utilisation et en accélérant la diffusion de méthodes alternatives.</p> <p>Les 114 actions du plan sont organisées en neuf axes, dont l'un est consacré au développement de la formation des professionnels et au renforcement de l'information et de la protection des utilisateurs. Ces domaines d'intervention sont étendus à celui de la protection de la santé lors de l'application et de la manipulation des pesticides pour les formations préparant aux diplômes donnant la capacité professionnelle agricole et/ou permettant l'attribution du certificat individuel professionnel produits phytopharmaceutiques. Le changement de vision stratégique vis à vis des produits phytopharmaceutiques doit être anticipé par l'adaptation de la formation des futurs agriculteurs ainsi que des futurs distributeurs et conseillers. Il s'agit, comme le prévoit le plan ECOPHYTO 2018, de raisonner en privilégiant toutes les solutions dites « alternatives » avant d'avoir un recours maîtrisé aux produits phytopharmaceutiques.</p>

<p style="text-align: center;">Objectifs</p>	<p>Le certificat individuel pour l'activité « utilisation à titre professionnel des produits phytopharmaceutiques », mentionné dans le plan Ecophyto2, d'une durée de validité de 5 ans, est un document national délivré à des personnes physiques qui :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Atteste de connaissances pour encadrer, appliquer des produits phytopharmaceutiques durant l'exercice d'une activité professionnelle. - Permet à son titulaire de réaliser des opérations en lien avec les produits phytosanitaires pour lesquels le certificat a été établi. <p>Plusieurs voies d'attribution et de renouvellement du certificat sont possibles dont celle de la formation, suite à la réussite d'un test de connaissances, sur diplôme ou titre figurant dans l'annexe 1 de l'arrêté du 29 aout 2016, modifié par l'arrêté du 7 aout 2018.</p> <p>Taux de réussite : 100% pour l'année 2025</p>
<p style="text-align: center;">Contenu de la formation</p>	<p><u>Contenu de la formation</u> :</p> <p>Les actions de formation ont comme objectifs pour les participants d'acquérir ou consolider, en lien avec l'utilisation des produits phytopharmaceutiques, leurs connaissances en matière :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de réglementation et sécurité environnementale (2h en renouvellement, 4h en primo certificat) - de prévention des risques pour la santé et sécurité pour les applicateurs et les espaces ouverts au public (2h en renouvellement, 4h en primo certificat) - de réduction de l'usage des produits phytopharmaceutiques et méthodes alternatives (3h en renouvellement, 5h en primo certificat) - 1h d'évaluation sous forme de test pour les primo certificats
<p style="text-align: center;">Modalités pédagogiques</p>	<p><u>Modalités</u> :</p> <p><u>Mises en situation professionnelle.</u></p> <p><u>Moyens pédagogiques</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ● Une équipe pédagogique EXPERTE pour assurer la formation. ● L'animation de la formation est réalisée par des formateurs spécialistes du domaine de l'agriculture et titulaires des attestations et certificats nécessaires à la réalisation de formations (INMA, ACTA). ● L'animation de la formation est effectuée en totale conformité avec le référentiel pédagogique de l'organisme certificateur délivrant ce diplôme. ● La lisibilité de la formation est appliquée à travers un référentiel de formation détaillé et précis. <p><u>Outils pédagogiques</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ● <u>Salles de cours équipées et dédiées à cette formation</u> : <ul style="list-style-type: none"> - Tableaux, vidéoprojecteurs disponibles dans toutes les salles - Réseau informatique accessible dans toutes les salles de l'établissement (connexion internet haut débit), salle informatique, bâtiments et matériel conforme à la réglementation - Laboratoire de sciences ● <u>Matériels et installations spécifiques</u> : sur le site de la MFR ou sur des exploitations de proximité (commune de VERCEL) : le transport éventuel est assuré par la MFR. <p><u>Métiers de l'agriculture et de l'élevage</u> : découverte, présentation et utilisation éventuelle suivant la législation en vigueur des matériels suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Matériel nécessaire à l'utilisation des différents outils (Equipements de protection individuelle) - Matériel automoteur et manuel utilisé sur les exploitations agricoles - Local de stockage des produits phytopharmaceutiques - Tour de plaine sur exploitation - Divers intervenants possibles <p>- <u>Modalités</u> : Uniquement en présentiel</p>

Compétences / Capacités professionnelles visées	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Opérateur</th> <th>Décideur</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="2">A1 : Identifier les risques pour les êtres humains (applicateurs, consommateurs, usagers des espaces aménagés, etc.)</td> </tr> <tr> <td colspan="2">A2 : Identifier les risques pour l'environnement</td> </tr> <tr> <td colspan="2">B1 : Assurer la traçabilité tout au long du processus</td> </tr> <tr> <td colspan="2">B2 : Transporter et stocker les produits</td> </tr> <tr> <td colspan="2">B3 : Préparer l'application du produit ou de la bouillie</td> </tr> <tr> <td colspan="2">B4 : Appliquer le produit</td> </tr> <tr> <td colspan="2">B5 : Ranger le matériel et gérer les résidus</td> </tr> <tr> <td></td> <td>C1 : Préconiser un traitement adapté</td> </tr> <tr> <td></td> <td>C2 : Organiser le travail et gérer les équipements</td> </tr> <tr> <td></td> <td>C3 : Gérer le stockage et la gestion des produits</td> </tr> </tbody> </table> <p>Compétences attestées : Appréhender l'ensemble des problématiques liées à l'usage des produits phytopharmaceutiques, dans le respect de la sécurité durant les différentes phases de leur utilisation et d'un point de vue réglementaire.</p>	Opérateur	Décideur	A1 : Identifier les risques pour les êtres humains (applicateurs, consommateurs, usagers des espaces aménagés, etc.)		A2 : Identifier les risques pour l'environnement		B1 : Assurer la traçabilité tout au long du processus		B2 : Transporter et stocker les produits		B3 : Préparer l'application du produit ou de la bouillie		B4 : Appliquer le produit		B5 : Ranger le matériel et gérer les résidus			C1 : Préconiser un traitement adapté		C2 : Organiser le travail et gérer les équipements		C3 : Gérer le stockage et la gestion des produits
	Opérateur	Décideur																					
A1 : Identifier les risques pour les êtres humains (applicateurs, consommateurs, usagers des espaces aménagés, etc.)																							
A2 : Identifier les risques pour l'environnement																							
B1 : Assurer la traçabilité tout au long du processus																							
B2 : Transporter et stocker les produits																							
B3 : Préparer l'application du produit ou de la bouillie																							
B4 : Appliquer le produit																							
B5 : Ranger le matériel et gérer les résidus																							
	C1 : Préconiser un traitement adapté																						
	C2 : Organiser le travail et gérer les équipements																						
	C3 : Gérer le stockage et la gestion des produits																						
Durée	<p><u>Durée :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Renouvellement : 7h de formation en présentiel • Primo certificat : 14 h de formation en présentiel • Test seul : 1.5 h 																						
Dates	<ul style="list-style-type: none"> • Suivant calendrier de l'établissement 																						
Lieu(x)	<ul style="list-style-type: none"> • Lieu : • Maison Familiale Rurale de Vercel, 36 rue de Jésus 25530 Vercel Tél : 03 81 56 39 40 – mfr.vercel@mfr.asso.fr Références de l'établissement : N° de Déclaration d'Existence : 43250148225 – N° Siret : 77835631100010 - Statut juridique : Association loi 1901 – N° Déclaration à la Préfecture : 2006-2403-01496 – Organisme référencé qualité. Etablissement permettant l'accès aux personnes handicapées • Maison Familiale Rurale d'Amange, 4 rue des Vergers 39700 Amange Tél : 03.84.70.61.28 - mfr.amange@mfr.asso.fr Références de l'établissement : N° Siret : 80302583200012 - Statut juridique : Association loi 1901 – Organisme référencé qualité. Etablissement permettant l'accès aux personnes handicapées • Maison Familiale Rurale de Combeaufontaine, 2 Rue des Moines 70120 Combeaufontaine – Tél : 03 84 92 10 48 – mfr.combeaufontaine@mfr.asso.fr Références de l'établissement : N° Siret : 77850314400017 - Statut juridique : Association loi 1901 – Organisme référencé qualité. Etablissement permettant l'accès aux personnes handicapées • Maison Familiale Rurale de Fougerolles - 54 Blanzey 70220 Fougerolles – Tel : 03 84 49 12 94 - mfr.fougerolles@mfr.asso.fr Références de l'établissement : N° Siret : 412 448 680 00014 - Statut juridique : Association loi 1901– Organisme référencé qualité. Etablissement permettant l'accès aux personnes handicapées • Maison Familiale Rurale de Montbozon, 6 rue du Bressot - 70230 Montbozon - 03.84.92.31.83 - mfr.montbozon@mfr.asso.fr Références de l'établissement : N° Siret : 77852478500012 - Statut juridique : Association loi 1901 – Organisme référencé qualité. Etablissement permettant l'accès aux personnes handicapées 																						

	<ul style="list-style-type: none"> • Maison Familiale Rurale des Fins « Les Deux Vals », 1 sous les sangles 25500 Les Fins – Tel : 03.81.67.06.20 - mfr.les-fins@mfr.asso.fr <p>Références de l'établissement : N° Siret : 77831080500016 - Statut juridique : Association loi 1901 – Organisme référencé qualité.</p> <p>Etablissement permettant l'accès aux personnes handicapées</p>
Coût par participant	<p><i>Unité de financement : heure stagiaire</i> <i>Prix unitaire : 16.00€</i></p> <p><i>Formation financée par VIVEA si le stagiaire est à jour de ses cotisations.</i></p> <p><i>Test seul : 100€ (non pris en charge par VIVEA)</i></p> <p><i>Règlement : chèques, espèces, virement</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Parking</u> : Gratuit à disposition • <u>Navette gratuite possible pour les stagiaires</u> • <u>Repas possible sur place : 12€</u>
Responsable de l'action, Contact	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Nom, Prénom du responsable de l'action</u> : Mme VIENE Marine : marine.viene@mfr.asso.fr 0381563940
Formateurs, animateurs et intervenants	VIENE Marine - TONNIN Christian - CHOUET Claire - CUINET Bertrand - FAVRE FELIX Philippe - SICARD Sébastien - THOUILLY Delphine - GAND Lucie - JECHOUX Laurent - FOULON Gurval - BAUDIN Pierre - PIETRAS Anaïs
Suivi de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Sur le centre de formation</u> : <ul style="list-style-type: none"> - Livret d'accompagnement support de formation. - Les stagiaires émargent une feuille de présence - Les intervenants – formateurs émargent le présentiel des stagiaires • <u>En fin de formation</u> : <ul style="list-style-type: none"> - Attestation validée au cours de la formation - Bordereaux de score attestant de la réussite en cas de test.
Evaluation de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - <u>Examen</u> : test de 30 questions pour les primo certificats - <u>Fin de l'action</u> : - Evaluation de la prestation de formation « à chaud » (<i>tour de table et bilan écrit fourni par VIVEA</i>).